



SNUDI
FO
34

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
Professeurs des écoles, PsyEN EDA, AESH,
Contractuels de l'Education Nationale**

COMPTE RENDU DU CSA SD carte scolaire 1er degré mercredi 6 septembre 2023

en présence de :

administration :

Nathalie Masneuf, Secrétaire générale

David RAYMOND, DAASEN

Pauline CAMPAGNE, gestionnaire DIMEF

Patrick MOULIN, gestionnaire DIMEF

Sophie GELY, gestionnaire 1D

Gregory MUNIER, DIMEF 1er degré et collèges

Olivier BOST, A DASEN chargé du 1er degré

Mme GERONES TROADEC, DAASEN

M CAPDEVILLE, DIMEF

représentants syndicaux :

2 UNSA , 4 FSU, 4 SNALC, 1 FNEC FP FO, 1 SUD

N MASNEUF, SG, préside le CSA en l'absence de la nouvelle IA DASEN Mme Côme qui prendra ses fonctions le 15 septembre.

Lecture des déclarations par les organisations syndicales

N MASNEUF SG : « Aucune volonté de notre part d'envoyer les convocations tardivement et sur un mercredi, c'est un concours de circonstance. Sur le manque d'attractivité : ici nous avons fait le plein au concours, la liste complémentaire a été recrutée dans son intégralité avant le début des vacances. Sur le manque d'AESH : c'est un problème de ressource, pas de recrutement : nous avons 59 ETP en 22, 40 de plus en 2023, la campagne de recrutement est intense, il y a eu une revalorisation indiciaire, la CDIsation, et nous répondons toujours favorablement aux demandes d'ajustement d'affectation. »

mesures d'ajustement de la carte scolaire 1er degré :
8 ouvertures, 1 fermeture après comptage de rentrée

ouvertures :

- 1 à école primaire de Cébazan
- 1 à J Moreau (Montpellier)
- 1 à B Groult (Montpellier)
- 1 à C Péret (Béziers)

en maternelle :

- 1 à Valras plage
- 1 à les BAUX (Poussan)
- 1 à école du Vidourle (Marsillargues)
- 1 à H Boucher (Montpellier)

fermeture : 1 à élémentaire (Olonzac) ; moyenne après fermeture : 20,50

décharge : + 0,25 à Prevert (Pézenas) = 0,75

Questions diverses posées par FO :
réponses en italiques

Est-ce que les 14 listes complémentaires restantes ont été appelées ? « *oui* »

Quel taux de signatures du pacte ? 1er degré ? Dans chaque département ? Sur quelles briques ?
« *Il est trop tôt.* »

Combien d'enfants notifiés IME et ITEP sur liste d'attente ? « *400 élèves, 1er et 2nd degré dans le 34.* »

Combien d'enfants notifiés ULIS sur liste d'attente ? « *90, 1er et 2nd degré.* »

commentaire FO : nous demandions ces chiffres sans relâche dans toutes les instances où nous siégeons, enfin nous obtenons une réponse, qui correspond à nos craintes : plusieurs centaines d'enfants sont privés de leurs droits à une prise en charge adaptée et aux soins notifiés par la MDA. Ils stationnent dans les listes d'attentes, certains pendant plusieurs années, et sont « inclus ». Cela donne la mesure de la réalité de la fameuse école inclusive ! C'est un scandale pour lequel nous avons demandé une audience auprès du Préfet, qui a refusé de nous répondre jusqu'à présent. L'urgence est d'ouvrir des places en IME, ITEP et ULIS et de créer les postes nécessaires.

De la même façon, pourrions-nous avoir un état des lieux des attentes pour les structures UEMA, UEEA, polyhandicap? Pas de réponse

Quelles sont les consignes ministérielles concernant l'acte 2 de l'école inclusive ?

« *Il faut les demander au ministre, nous sommes en attente.* »

De nombreux dispositifs ULIS sont à 13, 14 voire davantage alors que la limite réglementaire est fixée à 12 ; allez vous donner des consignes pour respecter le seuil réglementaire ? Ou bien demander des moyens pour ouvrir des dispositifs en urgence ?

« *On accueille plus de 12 pour qu'ils puissent être accueillis, ils ne sont pas tous présents en même temps.* »

FO : « Il n'existe aucune réglementation permettant de dépasser la limite de 12 au motif de la scolarisation partielle. De plus, avancer cet argument revient à nier le temps de travail des enseignants en dehors de la présence des élèves, les préparations, les réunions. La circulaire dit même l'inverse, que la limite de 12 peut être abaissée en fonction des restrictions d'autonomie des élèves. Or vous n'ignorez pas que les ULIS accueillent de nombreux élèves notifiés IME ou ITEP, qui ont donc d'importantes restrictions d'autonomie. Ainsi non seulement la limite de 12 ne doit pas être dépassée, mais elle devrait être au contraire abaissée. »

Quel est le nombre de candidatures à la liste d'aptitude direction ? de refus ? Et quelles sont les modalités d'explicitation dans le cadre d'un refus ? Pas de réponse dans cette instance

Quelles sont les modalités de la formation destinée aux futurs candidats à la liste d'aptitude ?

« *6 journées avant la prise de poste : 2 jours remplacés les 18 et 19/12 ; 2 journées sur Magistère ; 2 mercredis proposés hors temps scolaire rémunérés pour les volontaires ; puis 8 jours entre le 17 et le 28 juin 2024.* »

Combien de journées non remplacées pour l'année 2022/2023 ? Quelles sont les circonscriptions les plus touchées par le manque de remplaçants ? « *On ne donne pas de chiffres.* »

commentaire FO : encore une fois le refus de donner ce chiffre est significatif de la volonté de dissimuler la réalité du non remplacement dans le 1er degré, qui est la traduction du refus de créer des postes remplaçants.

Quel est le nombre de TR nommés sur un remplacement à l'année ? « *Aucun.* »

Quel est le nombre de contractuels dans le département ? Y a-t-il eu des démissions ?
« *43,5 contractuels ; 2 démissions pendant l'été.* »

Quelle est la proportion d'enseignants spécialisés (détenteurs du CAPPEI) qui occupent des postes ASH ? « *Suffisamment pour couvrir tous les postes spécialisés, mais certains retournent sur des postes ordinaires.* »

Combien de postes non pourvus à ce jour ? « *Aucun.* »

Quelle est la liste des écoles ciblées par les évaluations d'écoles ? « *Il n'y a pas de liste, uniquement sur volontariat.* »

Questions posées par les autres syndicats :

FSU :

- Andjaro ? *À partir du 6 novembre*
- PES et alternants ? *210 PES : 66 à mi-temps et 144 à plein temps*
- *237 M2 alternants, 91 contractuels alternants, 146 Cippa alternants en binôme*
- *résultats du jury académique : 180 PES, 5 licenciés, 1 renouvelé*
- nombre d'élèves ULIS en école ? *860*
- nombre de notifiés sans aide humaine ? *aucun avec les pial*
- combien d'AESH ? *1807, 5 ETP*
- quelle définition de l'autorité des directeurs dans le dernier décret ? *nous aussi on voudrait savoir ; ce sujet pourrait être traité en groupe de travail direction ; il y a un questionnaire des services d'éducation des communes*

SUD :

EDAI , quel bilan ? *Il sera d'abord présenté à Mme la DASEN*